



Rapport de commission

Préavis n° 23-2015

Mise en place d'une gestion électronique des Documents

(GED)

Crédit demandé CHF 330'000.00

Séance du Conseil communal du 25 novembre 2015

Président : Mr Yassin Nour

Membres présents : Mmes Anne Schranz et Pauline Tafelmacher, Mrs Léopold Cordey, Alexandre Freise, Pascale Mauro

Membre excusé : Mr Steve Monnard, remplacé par Mme Anita Bonjour

Membres absents : Mme Christine Renaudin, Mr Jean-Luc Duvoisin

La commission ad hoc a siégé le lundi 16 novembre 2015, en présence de Mr Reichen, syndic, de Mme Bianchi, archiviste et de Mr Pittet, chef du service informatique.

Préambule

Mr Reichen commence par préciser l'importance de ce projet par l'impact qu'il a dans l'organisation générale des services communaux. Il a d'abord fallu voir de quelle manière mettre en place un tel projet. Une analyse préliminaire a donc été conduite et un schéma directeur établi afin de regarder les besoins dans chaque service. La Municipalité a aussi décidé d'aller jusqu'au stade de l'appel d'offre avant de présenter ce préavis, dans le but de mieux cerner les coûts et de faire un premier choix de la solution la plus adaptée aux besoins et au cahier de charges à remplir. Il est en effet difficile de comparer les offres pour ce genre de prestation de service, et une part importante des coûts vient justement des prestations. C'est donc progressivement que les besoins ont été établis, les solutions proposées et les choix réalisés. La commune de Paudex, contrairement à celle de Belmont, jugeant ses besoins moins importants que ceux d'une commune telle que Pully, a décidé de cesser jusqu'à nouvel avis sa collaboration et de privilégier une solution plus adaptée à ses intérêts.

Préavis

Les représentants de la Municipalité ont pu répondre avec précision aux différentes questions que les membres de la commission avaient sur ce sujet très technique. Parmi les précisions apportées, il a été soulevé que ce projet n'était pas rétroactif et que toutes les archives communales déjà existantes n'allaient pas être intégrées à ce processus, sauf si certaines sont à l'avenir réutilisées. Ce système de GED ne s'intégrera pas à tous les

systèmes informatiques de la ville, pour des raisons de coût mais aussi de faisabilité, mais pourra s'adapter aux systèmes qui disposent déjà d'une GED particulière à leur fonctionnement.

Le but de ce projet est donc d'optimiser tout ce qui a déjà été réalisé de manière électronique jusqu'à aujourd'hui. Parmi les éléments à optimiser, il s'agit d'éliminer les doublons inutiles et ainsi de gagner de la place. La recherche sera possible grâce aux métadonnées des documents et à leur indexation lors de leur création. De cette manière, les documents seront consultables selon l'attribution des droits spécifiques aux personnes concernées par les documents en question, sans avoir à doubler l'ensemble des documents qui concernent plusieurs personnes et plusieurs services.

Les cycles de vie des documents seront structurés selon un calendrier de conservation qui signalera la fin de leur durée de vie, qui pourra par là être prolongée ou terminée.

Le serveur communal hébergera ce système de GED. Les baies de stockage nécessiteront un renouvellement dans le courant de l'année prochaine, leurs capacités arrivant à leurs limites (indépendamment de la GED).

Solution envisagée

La Municipalité envisage d'utiliser le logiciel « Gargantua » qui sera implémenté par la société JPL. Ce logiciel ne sera pas réalisé spécifiquement pour la Ville de Pully, mais est fourni par une société française avec laquelle JPL collabore fréquemment.

Neuf propositions de sociétés différentes ont été examinées et celle retenue par la Municipalité présente l'avantage de répondre aux besoins et demandes du cahier des charges tout en étant la moins chère, certaines allant jusqu'à plus de 700'000 CHF de coût. Une telle différence a donc nécessité de la part de la municipalité une importante analyse des prestations offertes dans chacune de ces propositions.

Précision financière

Le projet comprend une enveloppe globale de plus de 600'000 CHF prévue au plan des investissements. Les coûts futurs sont liés à la mise en place de ce système et à l'accompagnement du personnel pour la gestion du système. C'est un projet sur le long terme dont le présent préavis donne la principale structure. Les questions financières ont été abordées par la Commission des finances, qui a donné un préavis financier favorable par 10 oui et une abstention, lors de sa séance du 9 novembre 2015.

Vote

Le préavis est accepté à l'unanimité des membres de la commission.

Conclusion

La commission vous demande donc d'accepter les conclusions telles qu'énoncées dans le préavis 23-2015, soit :

- d'allouer à la Municipalité un crédit de 330'000.00 TTC destiné à couvrir les coûts de ce projet conformément au chapitre 3.4 du préavis ;
- de financer les montants sur les disponibilités de la bourse communale ;

- d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuités égales sur 5 ans au maximum.

Pour la commission,

Yassin Nour, président

Pully, le 16 novembre 2015